

POLITIQUE DE BIEN-ÊTRE ET DE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

Révisé le 14 mai 2018

Adoptée par le conseil municipal
de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier
lors de l'assemblée publique du 9 avril 2018

Mise en contexte

La Municipalité de Saint-Urbain Premier est fière de se doter d'une *Politique sur la bienveillance et la reconnaissance des bénévoles*.

Non seulement la Municipalité reconnaît l'immense apport que les bénévoles procurent à la communauté, mais elle doit aussi admettre et souligner leur générosité et leur sensibilité.

L'engagement des bénévoles envers notre communauté se traduit de différentes façons; ainsi, c'est une vaste richesse qui n'a pas de prix et qu'il faut absolument conserver et faire valoir.

Peu importe le nombre d'heures que le bénévole offre, peu importe le comité ou le groupe dans lequel il se retrouve, chaque bénévole est important.

Rarement peut-on trouver autant de comités ou groupes de bénévoles. La Municipalité souhaite ainsi conserver ces acquis qui font l'envie de plusieurs autres municipalités.

Enfin, cette politique ne tient aucunement à s'immiscer dans les comités ou groupes de bénévoles qui possèdent un fonctionnement et un esprit d'équipe distincts, mais se veut plutôt un outil de gestion pouvant servir pour le bénéfice de tous et chacun, dont la communauté.

Définition du bénévolat

Le bénévolat est un geste posé volontairement, libre de contrainte ou d'obligation et non-rémunéré, pour le temps offert ou le travail accompli, dans l'intention de rendre service à une autre personne, à la communauté ou au nom d'une cause.

Objectifs de la politique

Avec la *Politique sur la bientraitance et la reconnaissance des bénévoles*, la Municipalité de Saint-Urbain-Premier a pour objectifs de :

- reconnaître l'apport et l'importance de tous les bénévoles et les comités;
- faire preuve de transparence et d'équité dans ses rapports et le traitement avec les bénévoles;
- réagir avec tact et ouverture, avec les personnes impliquées, face à des situations suffisamment sérieuses qui permettraient de prévenir ou de résoudre toutes incompréhensions, déceptions ou conflits;
- fidéliser l'adhésion des bénévoles actuels et favoriser la venue de nouveaux bénévoles;
- générer chez les bénévoles un sentiment de fierté et le sentiment d'être reconnu.

Engagements de la Municipalité

Dans le cadre de la *Politique sur la bientraitance et la reconnaissance des bénévoles*, la Municipalité de Saint-Urbain-Premier s'engage à :

- évaluer avec transparence et équité toute demande d'aide financière provenant des comités ou groupes de bénévoles desservant la population de Saint-Urbain-Premier, selon le budget annuel adopté, sur approbation du conseil municipal, par voie de résolution;
- organiser annuellement au minimum une activité de reconnaissance;
- inciter les citoyens à s'impliquer dans la vie communautaire dans des actions bénévoles de leur choix et/ou selon leurs intérêts, afin de faciliter le recrutement de nouveaux bénévoles et ainsi assurer la pérennité des comités et groupes bénévoles;
- être à l'écoute des besoins des comités et des groupes, afin de favoriser le succès dans la réalisation de leurs activités, notamment à l'égard de leurs représentants qui font un travail colossal, sans compter leurs heures. La Municipalité ne les remerciera jamais suffisamment;
- agir de façon concertée, ainsi en tenant compte des différentes idées des comités, pour que tous les bénévoles vivent une expérience enrichissante et positive, car ils le méritent.